

Programme :	Programme de maintien de la Biodiversité et Gestion durable des Forêts (BGF)
PN :	2019.2068.5-002.00
Contrat/Mission/Activité :	Recrutement d'un bureau d'experts pour appuyer l'élaboration et révision des Plans Simple de Gestion des CFCL
Contractant/Nom :	_____
Période :	01/03/2024 au 30/06/2024

1. Contexte

La République Démocratique du Congo détient les deux tiers du bloc forestier du Bassin du Congo qui, lui-même, est le deuxième plus vaste massif forestier tropical au monde, après celui de l'Amazonie. Ces forêts jouent un rôle important, tant du point de vue socio-économique qu'écologique, en matière de conservation de la biodiversité. La RDC a adopté plusieurs mesures et innovations qui visent l'aménagement et la gestion durables des forêts. C'est le cas de la participation des communautés locales aux actions de gestion forestière, notamment à travers la foresterie communautaire. En effet, l'article 22 du code forestier offre aux communautés locales la possibilité de demander et d'obtenir un titre dénommé *concession forestière des communautés locales*, sur les forêts qu'elles possèdent en vertu de la coutume.

La Coopération Allemande, à travers la GIZ, met en œuvre en RDC le Programme de maintien de la Biodiversité et Gestion durable des Forêts (BGF). Le Programme s'établit sur 3 provinces (Kinshasa, Sud-Kivu et Maniema) et intègre un cofinancement de l'Initiative pour les Forêts d'Afrique Centrale (CAFI), au travers de la gestion du FORAREDD (Fond National REDD+ en RDC), pour les activités dans la province du Maniema. L'objectif global du programme s'énonce comme suit : « La protection de la biodiversité, la gestion durable de la forêt tropicale et la situation économique de la population locale pauvre dans certaines zones se sont améliorées ». Pour cela, le programme vise à étendre et à consolider les approches fondées sur les droits de l'Homme et la valorisation des services écosystémiques pour une gestion durable des ressources forestières et la conservation de la biodiversité à travers les ministères compétents et d'autres structures étatiques, la société civile, des prestataires de services et des structures privées.

Le Décret 14/018 du 18 août 2014, qui constitue, le premier texte de mise en œuvre de la foresterie communautaire en RDC, définit les modalités d'attribution des concessions forestières aux communautés locales (CFCL). Les conditions spécifiques relatives à la gestion et à l'exploitation de ces concessions sont, quant à elles, fixées par *l'arrêté ministériel 025 du 09 février 2016 portant dispositions spécifiques relatives à la gestion et à l'exploitation de la concession forestière des communautés locales*. Cet arrêté soumet la gestion des CFCL à l'élaboration préalable d'un plan simple de gestion.

L'élaboration du Plan Simple de Gestion (PSG) de terroir est une démarche d'aménagement et de planification sur 25 ans à l'échelle du terroir villageois. Il permet de produire une vision partagée du terroir et de ses transformations futures en termes d'aménagement, de développement, de vocation des espaces, de gouvernance, etc. Comme tout plan, le PSG est un guide de gestion pour le terroir communautaire. Il énumère les activités que la communauté souhaite mener, les étapes de gestion, la durée des activités dans différentes zones d'aménagement. Ce plan permet à la communauté de faire ressortir ses problèmes, ses richesses, sa population, ses groupe-cibles, ses projets de développement, afin de mieux dialoguer avec les partenaires de développement actuels et futurs.

Ayant les titres (l'arrêté du Gouverneur de Province), les communautés locales des groupements Baya II, Mwanga, Kinkalu et N'Sanguli respectivement doivent passer à l'étape de gestion et exploitation des ressources.

D'où l'importance d'une bonne planification au travers l'élaboration d'un plan simple de Gestion.

Pour cela, plusieurs études doivent être menées au préalable notamment la cartographie participative, les études socio-économiques, **les inventaires de base tenant compte de la vocation de la concession forestière des communautés locales (CFCL)** ; la délimitation/localisation des différentes zones, la pression sur les ressources naturelles, mode de tenure, règles existantes. L'arrêté susmentionné stipule à son article 22 que la gestion et l'exploitation de la CFCL sont réalisées suivant le PSG élaboré par la communauté locale avec l'appui de l'administration forestière locale ou **toute personne physique ou morale ayant les compétences requises**.

C'est dans ce cadre que les présents termes des références sont élaborés en vue d'identifier le bureau d'étude ayant des experts dans plusieurs domaines (cartographe, forestier, écologiste, biologiste, etc) pouvant accompagner ces communautés riveraines aux CFCL Baya II, N'Sanguli, Kinkalu, et Mwanga

2. Objectif

Le présent projet vise à accompagner les 4 communautés locales dans la réalisation des inventaires multi ressources et élaboration des Plans Simple de Gestion de leurs CFCL y compris la révision d'un PSG. Ce travail sera fait conformément au Guide opérationnel portant : « *Normes d'élaboration du plan simple de gestion des Concessions Forestières des Communautés Locales (CFCL)* » produit par la Direction de Gestion Forestière du Ministère de l'Environnement et Développement Durable.

L'inventaire de base vise à évaluer les ressources de la CFCL pour orienter la prise de décision sur les modalités de gestion de la CFCL. Sa finalité est donc de fournir des éléments utiles pour aider la communauté dans le choix de la vocation, ainsi que dans la mise en œuvre de ses objectifs de gestion.

Il s'agit spécifiquement pour le bureau d'experts, d'apporter l'expertise dans l'accompagnement aux communautés locales ciblées à :

1. Réaliser un inventaire multi-ressources de base ;
2. Réaliser la Planification d'Affectation des Terres ;
3. Réaliser l'inventaire d'exploitation dans la série de production permanente ;
4. Elaborer les Plans Simples de Gestion ;
5. Réviser le Plan Simple de Gestion ;
6. Elaborer le plan opérationnel associé aux PSG ;
7. Présenter et faire valider les PSG par les Communautés locales ;
8. Produire les versions finales des PSG ;
9. Former les Autorités Politico-Administratives sur le processus d'approbation d'un PSG et
10. Produire le rapport d'activités.

3. Approche méthodologique

Atelier de lancement (1 jour)

Une assemblée communautaire de 1 jour sur le lancement officiel des activités sera organisée dans chaque CFCL pour présenter les objectifs et calendrier des activités aux autorités locales.

Inventaire de base (10 jours) – avec botanistes zoologistes, et expert SIG

Faire un inventaire minimum - inventaire de base à travers

- L'organisation des **focus groupes et entretiens individuels**, avec les chasseurs, les récolteurs, les guérisseurs traditionnels, les sages-femmes, les peuples autochtones (le cas échéant), ou d'autres utilisateurs des ressources
- Des marches de « transect » (marches de reconnaissance) avec ces informateurs clés. Pour chaque Produits Forestiers Non Ligneux, l'équipe note son statut : **rare, peu abondant, ou abondant**.

Compilation, analyse et traitement des données (5 jours)

- Etablissement d'une base des données Excel avec des estimations d'abondance et la localisation des ressources ciblées et des ressources importantes, comme les arbres semenciers, les arbres à chenilles, les plantes médicinales, les Produits Forestiers Non Ligneux ainsi que les zones de pêche.

Planification participative d'Affectation des Terres (PAT), mis en place les règles de gestion des ressources naturelles et planification de leur utilisation (atelier 3 jours)

- Définition des activités d'utilisation des ressources naturelles (exploitation du bois, des PNFL, bois-énergie, de la faune sauvage et des ressources halieutiques, conservation de la nature et services environnementaux) ;
- Définition des zones d'utilisation des terres avec une carte (zone de conservation, zone de protection, zone de Dev rural, zone de régénération naturelle, Zone de production (PFNL, bois-énergie, bois d'œuvre) ;
- Définition des objectifs et règles de gestion des ressources naturelles de la CFCL (par exemple exploitation foresterie, récolte de bois de service, récolte de bambou, Chasse de subsistance, pêche de subsistance, ramassage des fruits sauvages, cueillette de subsistance, agriculture, bois-énergie etc.
- Définition des activités de plan d'action annuel

Réalisation des inventaires d'exploitations (5 jours) avec avec botaniste et expert SIG

Tenant compte des zones affectées, un inventaire systématique sera réalisé dans la série d'aménagement réservée à la production en vue d'estimer quantitativement et qualitativement la ressource ligneuse, localiser les arbres à exploiter et ceux à protéger mais aussi, de planifier et d'optimiser une exploitation rationnelle.

Elaboration du PSG et Plan Opérationnel (3 jours)

Sur base des informations récoltées, et les décisions prises sur les affectations des terres et les règles d'usages seront résumées dans le plan simple de gestion.

Le plan simple de gestion doit être rédigé, validé par l'assemblée communautaire et soumis à l'autorité compétente pour approbation officielle. Également un plan opérationnel va être élaboré

Le PSG doit formuler clairement les conditions désirées, et définir les activités envisagées pour les réaliser dans chacune des zones de gestion définies à l'issue du processus d'affectation des terres au sein de la CFCL. Vu le caractère multi-usage de la CFCL, une communauté peut définir un ou plusieurs objectifs selon la vision pour le développement communautaire, la gestion des ressources naturelles et l'amélioration de ses moyens de subsistance. Un accent sur REDD+ et des approches PSE serait souhaitable.

Validation des Plans Simples de Gestion et validation du plan opérationnel (atelier 1 jour)

Une fois rédigé, le plan simple de gestion de chaque CFCL sera présenté et validé par la communauté concernée lors d'une Assemblée communautaire.

Approbation des PSG par les autorités locales (1 jours)

Tel que souligné dans l'arrêté 025 à son article 27, après la validation du PSG par les communautés locales, le PSG doit être approuvé par le chef de secteur/chefferie du ressort de la forêt. Le bureau d'étude va pour cela, accompagner les communautés dans les démarches jusqu'à l'obtention de cette mention et l'arrêté portant approbation de ce document de planification.

4. Rapports et livrables

- Base des données des inventaires de base ;
- Cartes sur les affectations des terres ;
- PSG avec plans opérationnel associés ;
- PV de validation des PSG ;
- Rapport d'activités.

5. Calendrier proposé

Ces études sont prévues pour une période allant jusqu'à 16 semaines à partir du 01 février 2024.

Le calendrier est donc à adapter selon le nombre des villages à enquêter et la superficie de chaque CFCL : Baya II (24.537ha; 11 villages) ; N'Sanguli (31.282ha; 24 villages), Mwanga (5.782ha; 6 villages), Kinkalu (16.839ha; 18 villages)

Etapas	Activités principales																	
		S 1	S 2	S 3	S 4	S 5	S 6	S 7	S 8	S 9	S 10	S 11	S 12	S 13	S 14	S 15	S 16	
1.	Assemblée Communautaire sur le lancement des activités liées à la réalisation des inventaires forestiers multi-ressources	■	■															
2.	Réalisation des inventaires par les communautés locales			■	■													
3.	Compilation, analyse et traitement des données par les experts					■	■											
4.	Affectation participative des terres en zones spécifiques dans la CFCL						■											
5.	Planification d'utilisation des ressources naturelles de la CFCL						■											
6.	Débroussement et Réalisation des inventaires d'exploitation							■	■									
7.	Rédaction du PSG et plan opérationnel par l'expert									■	■	■	■	■				
8.	Présentation et validation de PSG par les communautés locales															■		
9.	Formation des APA sur l'approbation d'un PSG																■	
10.	Rapportage final des activités																	■

Instruments et qualifications requises

Un Expert Principal pour la coordination avec 15 jours de prestation

- Préparation : 2 jours
- Suivi des activités à distance : 3 jours
- Contrôle de qualité des données d'inventaire de base : 4 jours
- Contrôle de la qualité de PSGs et plan opérationnel annuel 4 jours
- Contrôle des rapports : 2 jours

2 experts GRN/PSG pour l'accompagnement avec 30 jours de prestation (Un expert va accompagner 2 CFCL)

- Préparation : 2 jours
- 2 ateliers de lancement : 2 jours
- Coordonner les activités des équipes sur terrain : 6 jours
- 2 ateliers de PAT : 6 jours
- Elaboration des PSG : 8 jours
- 2 ateliers de la validation : 2 jours
- Formation des APA sur l'approbation d'un PSG : 1 jour
- Rapportage : 3 jours

2 experts Foresterie/SIG avec 50 jours de prestation (Un expert foresterie/SIG va s'occuper de deux CLFCs)

- Préparation : 2 jours
- Atelier de lancement : 2 jours
- Inventaire de base : 30 jours
- Appui au traitement des données : 8 jours
- 2 ateliers de PAT : 6 jours
- Rapportage : 2 jours

2 experts botanistes : 50 jours de prestation

(Un botaniste va s'occuper de deux CLFCs)

- Préparation : 2 jours
- Atelier de lancement : 2 jours
- Inventaire de base : 30 jours
- Appui au traitement des données : 8 jours
- 2 ateliers de PAT : 6 jours
- Rapportage : 2 jours

2 experts zoologistes : 40 jours de prestation

(Un botaniste va s'occuper de deux CLFC et tous vont travailler sur le 5^{ème})

- Préparation : 2 jours
- Atelier de lancement : 2 jours
- Inventaire de base : 20 jours
- Appui au traitement des données : 8 jours
- 2 ateliers de PAT : 6 jours
- Rapportage : 2 jours

1 Consultant/e technique : Expert Principal comme Coordinateur

Responsabilité pour la mise en œuvre d'active, responsabilité pour la qualité de l'exécution

Mission : 15 jours de prestation

Qualification : Diplôme universitaire (BAC+5) dans un domaine en rapport avec les objectifs du programme

Expérience : Au moins 10 ans d'expérience dans la coordination des projets

Compétence :

- Expérience dans la coordination des projets et programmes
- Très bonne connaissance de la stratégie national REDD+
- Expérience dans la conduite de l'élaboration des PSGs
- Expérience dans la cartographie, SIG bureautique et ArcGIS,
- Connaissance approfondie des outils informatiques

2 Experts en Gestion des Ressources Naturelles/PSG

Responsabilité technique pour la mise en œuvre, la qualité des données (synchronisation des données sur l'étude socio-économique et celles des inventaires), responsable de toutes les assemblées communautaires ainsi pour que la production des PSG et des rapports

Mission : 30 jours de prestation

Qualification : master en aménagement des territoires et/ou un diplôme universitaire (BAC+5) dans un domaine en rapport avec la GRN

Expérience : Au moins 7 ans d'expérience dans la thématique de gestion des ressources naturelles

Compétence :

- Expérience dans la conduite et supervision de l'élaboration des PSG ;
- Très bonne connaissance de la stratégie national REDD+ et des aspects PSE
- Avoir la maîtrise des normes d'élaboration du plan simple de gestion des Concessions Forestières des Communautés Locales ;
- Expérience dans la cartographie, SIG bureautique et ArcGIS,
- Connaissance approfondie des outils informatiques,
- Maîtrise parfaite du français et du swahili (écrit et parlé) ;
- Connaissance de contexte de travail dans la province du Maniema et particulièrement dans le milieu rural,

2 Experts Foresterie et SIG

Responsabilité technique pour la collecte de données foresterie et Geo informatique

Mission : 50 jours de prestation

Qualification : Minimum un diplôme de BAC+5 ou équivalent en lien avec la foresterie, GRN, Formation avancée en GIS (analyse et traitement de données) et Télédétection ;

Expérience : Au moins 7 ans d'expérience dans le domaine de la gestion durable des ressources forestières et 5 ans d'expérience en SIG

Compétence :

- Maîtrise des instruments forestiers (Clinomètre Suunto, boussole, compas forestier, Vertex et/ou laser, ruban diamétrique/circonférentiel, etc.)
- Une bonne maîtrise des outils cartographiques ;
- Avoir assuré des travaux sur la cartographie avec d'autres partenaires dans le passé ;
- Connaissance approfondie des outils informatiques,
- Maîtrise parfaite du français et du swahili (écrit et parlé) ;

2 Experts Botanistes/ forestier

Responsabilité technique pour la collecte de données sur la flore

Mission : 50 jours de prestation

Qualification : BAC+3 en Botanique ou Foresterie (Ecologie et Gestion des Ressources Végétales)

Expérience : Au moins 3 ans d'expérience dans la collecte de données écologiques

Compétence :

- Connaissance des arbres des forêts tropicales et de la sous-région,
- Maîtrise de noms scientifiques des arbres ;
- Maîtrise de GPS et boussole ;
- Maîtrise parfaite du français et du swahili (écrit et parlé) ;
- Connaissance de contexte de travail dans la province du Maniema et particulièrement dans le milieu rural.

2 Consultant/es technique : Zoologistes

Responsabilité technique pour la collecte de données sur la faune

Mission : 40 jours de prestation

Qualification : BAC+3 en Zoologie (Ecologie et Gestion des Ressources Végétales)

Expérience : Au moins 3 ans d'expérience dans la collecte de données écologiques

Compétence :

- Connaissance de la faune des forêts tropicales et de la sous-région,
- Maîtrise de noms scientifiques des animaux ;
- Maîtrise de GPS et boussole ;
- Maîtrise parfaite du français et du swahili (écrit et parlé) ;
- Connaissance de contexte de travail dans la province du Maniema et particulièrement dans le milieu rural.

6. D'autres orientations importantes pour la consultance

- **Lieux de travail** : Kindu et chef-lieu d'ETD Wakabangu II (groupements Kinkalu et N'Sanguli) ; ETD Wazimba wa Maringa (groupement Mwanga) et ETD Wazimba wa Mulu (groupement Baya II). Pour toutes les missions hors Kindu, des frais de mission s'appliquent selon les règles de la GIZ.
- **Paiements** : Une avance sera versée après la signature du contrat. Le solde sera payé après la réception et validation définitive de tous les livrables et la remise de la facture finale avec tous les justificatifs respectifs.

Questions administratives/techniques : les consultant/e/s se coordonneront étroitement dans toutes les questions contractuelles avec les responsables du Bureau GIZ Maniema/Kindu et dans toutes les questions techniques avec l'équipe technique de la GIZ chargée du processus Foresterie Communautaire. **Les consommables et l'équipement nécessaire pour l'exécution du travail seront à la charge du bureau d'étude et organisés par ce dernier.**

7. Soumission des offres

L'**offre technique** doit comprendre :

- (1) La compréhension / interprétation et description précise et claire des objectifs de la mission et les stratégies pour les atteindre ;
- (2) L'aperçu de la méthodologie détaillée et des outils qui seront utilisés lors des différentes étapes ;
- (3) Les qualifications et compétences.

L'**offre financière** doit comprendre les rubriques suivantes selon les 4 CFCL dont, Mwanga (1), Baya II (2), N'Sanguli (5) et Kinkalu (4). Les frais de missions ne seront considérés qu'aux experts concernés selon les étapes énumérées dans le tableau ci-haut sur les Instruments et qualifications requises.

No.	Désignation	Unité	Qté 1	PU (USD)	Total (USD)
1	Forfait honoraire Expert principal - coordination	Jour	15	USD	USD
2	Forfait honoraire 2 Expert GNR	Jour	30	USD	USD
3	Forfait honoraire 2 Expert Foresterie/SIG		50		
4	Forfait honoraire 2 CT Botaniste	Jour	50	USD	USD
5	Forfait honoraire 2 CT Zoologiste	Jour	40	USD	USD
6	Forfait frais de mission sur terrain	Jour	<u>Max</u> <u>312</u>	selon règles GIZ*	selon règles GIZ*
7	Transport (national et local)				
	Total (USD)				USD

*perdiem 20 USD, hébergement 20 USD lors des missions dans l'ETD ; perdiem 45\$ et Hébergement 40\$ à Kindu

Une avance financière peut être demandée. Le montant final va être payé après approbation du rapport final par le bureau GIZ Maniema/Kindu et après présentation de la facture finale par le prestataire. Tous les prix doivent être indiqués **hors** taxe (taxe sur le chiffre d'affaires, taxe à la valeur ajoutée, ou taxe de ce genre).

L'**offre Administratif** doit comprendre :

- (1) L'autorisation de fonctionnement ;
- (2) RCCM ;
- (3) La présentation de l'entreprise ;
- (4) Niveau d'organisation, de coordination et expérience du bureau dans l'élaboration des PSG.

N.B : les ONGs ayant des compétences dans le domaine peuvent postuler comme bureau d'étude/d'experts.

8. Evaluation des offres

Les critères de sélection comprennent :

Proposition technique (50%)

- (1) Profils des consultants (p.ex. formation, expérience et compétences)
- (2) La logique et la cohérence de la proposition technique (p.ex. objectifs et stratégie, méthodologie et outils, organisation du travail et calendrier).

Proposition financière (30%)

(3) Les coûts de la prestation.

Proposition administratif (20%)

(1) Niveau d'organisation, de coordination et expérience du bureau.